Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 590f08
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

L'Allemagne et le Commissaire Hammarberg signent un partenariat de soutien aux structures nationales des droits de l'homme

Strasbourg, 22.08.2008 – Le ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, représenté par M. l'Ambassadeur Eberhard Kölsch, a signé hier avec le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, un accord de soutien aux activités de coopération du Commissaire avec les structures nationales des droits de l'homme (SNDH) des Etats membres de l'Organisation.

Le Bureau du Commissaire recevra un don de 150 000 euros pour appuyer ses efforts d'assistance aux SNDH désireuses de développer leur rôle de prévention et de surveillance, ce qui contribuera au renforcement de la protection des droits de l'homme au plan national.

« La contribution de l'Allemagne représente une aide substantielle répondant à la demande croissante des SNDH en matière de formation aux standards du Conseil de l'Europe », a affirmé le Commissaire. M. l'Ambassadeur Kölsch a souligné que « cette subvention souligne la haute appréciation de l'Allemagne pour le travail important du Commissaire pour améliorer la protection de droits de l'homme dans tout les Etats membres du Conseil de l'Europe. »

La subvention sera affectée à la réalisation de cinq activités jusqu'à la fin de l'année 2008: un compendium des synthèses des rapports d'activité des SNDH pour 2006 et 2007; un projet pilote de formation relatif à un mécanisme national de prévention de la torture; une contribution à l'organisation d'une conférence sur l'indépendance et l'intégrité des institutions de médiation; des activités *ad hoc* du Commissaire et de son Bureau dans le Caucase, et un atelier sur l'accès aux informations pertinentes dans le système du Conseil de l'Europe.

Le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme collabore avec les SNDH depuis 2004. La Table ronde d'Athènes, en avril 2007, a marqué le lancement d'une coopération renforcée qui s'est graduellement développée en un système efficace de collaboration avec les SNDH pour promouvoir la mise en œuvre des normes européennes en matière de droits de l'homme dans des Etats membres.

Des informations complémentaires sont disponibles sur la page Internet du Commissaire consacrée à la coopération avec les SNDH:

Contact presse : Stefano Montanari, +33 3 88 41 35 38; stefano.montanari@coe.int

* * *

Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution indépendante et non judiciaire du Conseil de l'Europe. Il a pour mandat de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les 47 Etats membres. Elu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Hammarberg, l'actuel Commissaire a pris ses fonctions le 1er avril 2006.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.